



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : TERB1906948N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que pour l'année 2022, le territoire de Bastia, figure à nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation, dont le montant total est de 752 628 € ;

Considérant que La note d'information du 20 janvier 2022 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
 - o de dédoublement des classes en zone REP et REP+
 - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale,
 - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles,
 - o d'amélioration de l'accès aux services,
 - o de rénovation de locaux associatifs et projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires.
- les dossiers de subvention ont été adressés avant le 15 mai 2022 à monsieur le Préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Considérant qu'en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2022.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve les projets** (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2022 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 5 projets au total dont 2 en fonctionnement et 3 en investissement tels que figurant ci-dessous :



FONCTIONNEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Action de médiation et de diffusion culturelles dans les QPV	50 000	80%	40 000		10 000
Casa di e scienze - Ateliers et animations scientifiques ; séminaires et conférences	36 000	40%	14 400	14 148	7 452
SOUS TOTAL 1	86 000	63%	54 400	14 148	17 452
INVESTISSEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Restructuration de deux locaux d'activité sur le Bd Gaudin et Redynamisation économique	160 000	80%	128 000		32 000
Travaux urgents - périmètre du NPRU	140 000	80%	112 000		28 000
Expertises techniques complémentaires pour la création d'un pôle de formation à la caserne casabianca en centre ancien	30 000	80%	24 000		6 000
SOUS TOTAL 1	330 000	80%	264 000	0	66 000
TOTAL DPV 2022 demandée par la Ville	416 000	77%	318 400	14 148	83 452

Article 2 :

- **Précise** que l'action Casa di E Scienze bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 39.3% de la Collectivité de Corse et que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2022.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2022.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention DPV 2022 correspondante, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 08/06/2022

Qualité : MAIRE